

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016

20 h 00

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Stéphanie MARQUES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE – CONVENTION PARTICULIERE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DU FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le rapport a été joint à la convocation.

Un appel à projet pour mobiliser 200 "territoires à énergie positive pour la croissance verte" a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- Atténuer les effets du changement climatique,
- Encourager la réduction des besoins d'énergie et de développement des énergies renouvelables locales,
- Faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100.000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats.

Dans ce cadre, fin 2014, la ville de Romorantin-Lanthenay avait candidaté ; son projet a été retenu le 9 février 2015, dans la catégorie de "territoire en devenir". Cela signifie qu'il pose les fondements d'une programmation à plus ou moins long terme sur une série d'actions dans les domaines de la croissance verte. Depuis, la ville a proposé à la CCRM d'étendre le projet à l'ensemble du territoire communautaire, en réalisant un appel à projets auprès des communes en novembre 2015.

S'agissant de Romorantin-Lanthenay, la DREAL doit notamment rendre un avis sur les projets suivants :

- Acquisition de véhicules électriques
- Acquisition d'un véhicule de transport en commun pour le foyer du 3^{ème} âge
- Modernisation de l'éclairage public (1^{ère} tranche – remplacement de 300 ampoules par des leds)
- Réalisation d'une aire de compostage municipale
- Mise en place d'actions citoyennes et pédagogiques sur la biodiversité

Le coût global de ces projets est estimé à 500 000 € HT. L'intervention du fonds de transition énergétique pourrait être de l'ordre de 70%.

Ainsi et sous réserve d'obtenir l'avis favorable de la DREAL, il est demandé d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer cette convention, ou à subdéléguer le cas échéant sa signature, et à réaliser toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.